

Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

Date de publication: SHAB 20.01.2023

Publications supplémentaires: KABVS 20.01.2023

Date de fin de visibilité prévue: 20.01.2026

Numéro de publication: SB01-000002880

Entité de publication

Offices des poursuites et faillites du district de Sion, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Christiane Susanne HERBST NITHARDT

Débiteur(s):

Christiane Susanne HERBST NITHARDT

Date de naissance: 03.05.1943

Piccardes 16

1441 Valeyres-sous-Montagny

Objet(s) à vendre aux enchères:

COMMUNE DE VEX:

Sur la parcelle de base N° 30, plan N° 30, nom local : "Colons", commune de Vex, surface totale : 7'944 m², autre revêtement dur / parking : 498 m², autre revêtement dur / place : 5'790 m², *habitation / immeuble a) : 504 m², *habitation / immeuble b) : 724 m², *habitation / immeuble c) : 428 m²,

- la **PPE N° 11170**, quote-part : 13/1000ème de la la parcelle de base N° 30, commune de Vex, objet du droit exclusif : rez-de-chaussée : appartement No 82, cave No 20, cave No 21.

Estimation de l'office selon rapport d'expert : Fr. 275'000.00.

- la **part de copropriété N° 11165-18**, quote-part : 8900/503873ème de la PPE N° 11165, quote-part de : 14/1000ème de la parcelle de base N° 30, commune de Vex, objet du droit exclusif : entresol : salon d'accès No 75.

Estimation de l'office : Fr. 100.00

- la **part de copropriété N° 11212-18**, quote-part : 8900/503873ème de la PPE N° 11212, quote-part : 17/1000ème de la parcelle de base N° 30, commune de Vex, objet du droit exclusif : entresol : salle de jeux No 176.

Estimation de l'office : Fr. 100.00

- la **part de copropriété N° 11213-18**, quote-part : 8900/503873ème de la PPE N° 11213, quote-part : 4/1000ème de la parcelle de base N° 30, commune de Vex, objet du droit exclusif : entresol : sauna No 177.

Estimation de l'office : Fr. 500.00

-la **part de copropriété N° 11214-18**, quote-part : 8900/503873ème de la PPE N° 11214, quote-part : 31/1000ème de la parcelle de base N° 30, commune de Vex, objet du droit exclusif : entresol : piscine No 178.

Estimation de l'office : Fr. 500.00

- la **part de copropriété N° 11251-18**, quote-part : 1/45ème de la PPE N° 11251, quote-part : 33/1000ème de la parcelle de base N° 30, commune de Vex, objet du droit exclusif : garages : parking inférieur - parking supérieur No 2.

Estimation de l'office selon rapport d'expert : Fr. 20'000.00.

Vente aux enchères

Le 02.03.2023 à 14:00 heure, Salle au rez-de-chaussée du restaurant "Café de la Place" à 1981 Vex sur délégation de l'office des poursuites du district du Jura-Nord Vaudois

Indications concernant le dépôt:

Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif, le plan de situation et le rapport d'expertise seront à la disposition de tous les intéressés, au bureau de l'office des poursuites dès le 15 février 2023.

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente.

De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement.

Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Remarques juridiques complémentaires:

Les copropriétaires au bénéfice d'un droit de préemption légal pourront faire valoir leur droit à l'enchère uniquement (art. 60a ORFI).

Délai de production: 09.02.2023

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du 15.02.2023

Point de contact:

Offices des poursuites des districts de Sion, Hérens et Conthey
Route de la Piscine 10
1950 Sion

Remarques:

Les informations sur la vente aux enchères peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse

www.vs.ch/web/spf/encheres. Les personnes intéressées à visiter l'/les immeuble/s sont priées de s'annoncer à l'office des poursuites dès le 15 février 2023 (contact P. Walker 027/606.16.23). Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce d'état civil, et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du Commerce.

Montant à payer à l'enchère pour la PPE N° 11170 : Fr. 38'000.- représentant un acompte de Fr. 30'000.- et une avance de frais de Fr. 8'000.- sur les émoluments et débours de l'Office.

Montant à payer à l'enchère pour la part de copropriété N° 11251-18 : Fr. 4'000.- représentant un acompte de Fr. 3'000.- et une avance de frais de Fr. 1'000.- sur les émoluments et débours de l'Office.

Montant à payer à l'enchère pour chaque autre part de copropriété : Fr. 500.- représentant un acompte de Fr. 100.- et une avance de frais de Fr. 400.- sur les émoluments et débours de l'Office.

Possibilités de paiement : 1) à l'enchère : en espèce ou par remise d'une garantie bancaire irrévocable et illimité dans le temps. Les chèques, attestations de financement, relevés de compte ou autres documents similaires ne sont pas acceptés. 2) avant l'enchère : par consignation du montant total de Fr. 44'000.- sur le CCP 19-230-8 de l'office des poursuites.

Le solde du prix de vente doit être payé dans le mois avec intérêts à 5% dès le jour de la vente.

La vente est requise par des créanciers saisissants.

Les objets seront vendus séparément.